
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 23 septembre 2026, 18h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Président	Pierre Bourget
Conseillers	Valérie Haché
	Robert Beauchemin
	Pierre Bourget
	Marie-Philippe Vachon
	Florentin Lesage

ABSENCE (S) :

Yves Dubé
Karine Goulet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Guillaume Parent, directeur général, Sylvie Lafleur, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2026-296

En l'absence du maire et de la mairesse suppléante, il est proposé par Robert Beauchemin, appuyé par Valérie Haché;

QUE le conseiller Pierre Bourget soit nommé président de la séance extraordinaire;

Le président, Pierre Bourget constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h.

Il est proposé par Madame Valérie Haché, appuyé par Madame Marie-Philippe Vachon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adjudication de contrat pour entretien hivernal lot 2

Résolution no 2026-297

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres public 2026-08 pour l'entretien hivernal du réseau routier rural d'une durée de deux ans, soit pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE le contrat inclut une clause d'ajustement du prix du carburant pour la saison 2027-2028;

ATTENDU QUE le contrat inclut la possibilité de prolonger le contrat avec une année d'option pour la saison 2028-2029;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse ont révélé que les trois (3) soumissions reçues sont conformes aux documents d'appel d'offres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Marie-Philippe Vachon, appuyé par Monsieur Florentin Lesage;

QUE le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2026-2027 lot 2 soit octroyé à Proulx & Genesse Inc. ;

QUE le montant de l'année 1 de ce contrat soit de 154 441,70 \$ avant taxes, soit un prix de 5 963,00\$ par kilomètre;

QUE le montant de l'année 2 du contrat soit modifié à la hausse ou à la baisse selon l'évolution du prix du carburant en appliquant l'article 25 du devis advenant une variation de plus de 10 % du prix de référence;

QUE soit financées les dépenses à même le budget courant;

QUE le directeur général adjoint -services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

5. TRÉSORERIE

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. SERVICES TECHNIQUES

9. CULTURE ET ÉVÈNEMENTS

9.1 Approbation d'un accord de subvention avec Patrimoine canadien dans le cadre du projet Spectacles professionnels 2024-2025-2026-2027

Résolution no 2026-298

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts de Patrimoine canadien pour la réalisation du projet Spectacles professionnels 2024-2025-2026-2027;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien a accordé à la Ville de La Sarre une aide financière additionnelle de 6 900 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien a transmis à la Ville de La Sarre un accord de subvention établissant les modalités liées à l'octroi de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite conclure cet accord afin de bénéficier du financement accordé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Valérie Haché, appuyé par Monsieur Robert Beauchemin;

QUE la Ville de La Sarre approuve l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts concernant le projet Spectacles professionnels 2024-2025-2026-2027;

QUE la Ville de La Sarre confirme que cet accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à l'adoption de règlements, à l'administration, à la gestion, à la vérification financière ou à la fourniture de services municipaux;

QUE Madame Camille Dallaire, responsable de la diffusion, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'accord de subvention ainsi que tout document nécessaire à son application.

9.2 Demande d'aide financière pour le projet Mise à niveau des équipements informatiques et de la signalisation de la bibliothèque de La Sarre déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

Résolution no 2026-299

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite réaliser le projet Mise à niveau des équipements informatiques et de la signalisation de la bibliothèque de La Sarre estimé à 14 729,33 \$;

ATTENDU QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Florentin Lesage, appuyé par Monsieur Robert Beauchemin;

QU'une aide financière de 11 783,46 \$ soit demandée au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations;

QUE dans la réalisation du projet, la Ville de La Sarre assume une part estimée à un minimum de 2 945,87 \$ ans toutefois excéder 4 500 \$;

QUE la Ville de La Sarre assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet;

QUE M. Guillaume Parent, directeur général de la Ville de La Sarre soit autorisé à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière.

10. SPORTS, LOISIRS ET ESPACES VERTS

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2026-300

La prochaine séance est prévue le 13 octobre 2026 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Valérie Haché, appuyé par Madame Marie-Philippe Vachon;

Que l'assemblée soit levée à 18 h 07.

Pierre Bourget
Président

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe